



AVIS DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

A LA REQUETE : DE MEDECINS SANS FRONTIERES Espagne (MSF-E), AGISSANT PAR L'ORGANE DE SA REPRESENTATION AU NIGER ;

Et aux diligences de Maître FAROUK KANE SALAOU, Huissier de justice, Commissaire-Preneur, près le Tribunal de Grande Instance Hors Classe de Niamey.

Il sera procédé le samedi 31 janvier 2026 à 10 heures 30 minutes à une vente aux enchères publiques de **huit (08) véhicules**, sous plis fermés dont les caractéristiques sont les suivantes :

N° de lot	Marque	Modèle	Type	N° Châssis
1	Toyota	Station wagon	HZJ78L	JTERB71J200058494
2	Toyota	Station wagon	HZJ78	JTERB71J900058458
3	Toyota	Station wagon	HZJ78	JTERB71J100064108
4	Toyota	Station wagon	HZJ78L	JTERB71J300063672
5	Toyota	Pick-up double cabine	LAN25	AHTFK22G203094202
6	Toyota	Autocar	LH202L	JTFK02P705010253
7	Toyota	Station wagon	HZJ78L	JTERB71J500080795
8	Toyota	Pick-up double cabine	HZJ79L	JTEBB71J104302386

Les véhicules sont visibles au quartier plateau, Rue IB 65 ISSA BERI, collé à l'hôtel OASIS Niamey-Niger, les jours ouvrables du 23 janvier au 29 janvier 2026 (date de clôture), de 09 heures à 16 heures 30 minutes.

Les conditions de la vente sont les suivantes :

- Les soumissions doivent être présentées par enveloppe sous plis fermé comportant la mention « vente aux enchères publiques de véhicules » au **bureau de Médecins sans Frontières-Espagne 32 Rue, Quartier issa beri**
- un formulaire à remplir avec le numéro de lot ainsi que son offre disponible au Cabinet de l'Huissier de justice, une copie de la pièce d'identité (adresse, nom et prénom) de l'enchérisseur, **Tel : 96 82 91 20 / 92 01 01 82**
- Les offres sont reçues à compter de cet avis, jusqu'au vendredi 31 janvier 2026 à 16 heures, tout intéressé peut contacter l'huissier de justice susdit et soussigné, aux numéros indiqués à l'entête du présent ;
- Les véhicules sont vendus dans l'état où ils se trouvent aux plus offrants et sans garantie ;
- Enlèvement après la complétude de toutes les démarches pour mettre le véhicule à son nom ;
- Frais en sus 12% de la valeur par véhicule pris en charge par l'acquéreur;
- Tous les enchérisseurs doivent être munis de leur pièce d'identité le jour de la vente ;
- Les véhicules ne sont pas dédouanés, les formalités douanières, mutations et autres sont à la charge de l'adjudicataire.

Fait à Niamey, le 22 janvier 2026.

Maître FAROUK KANE SALAOU

Huissier de Justice